



ÊTRE BIEN PROTÉGÉ

REGARD SUR L'AVENIR

L'intelligence artificielle au service de la santé

Robots chirurgicaux ou systèmes d'analyse et de diagnostic, l'intelligence artificielle appliquée à la santé ne cesse de se développer. Pour autant, en matière de prévention comme de diagnostic et de soin, elle reste un outil qui a encore besoin du savoir-faire des professionnels de santé.

L'intelligence artificielle est-elle l'avenir de la médecine et de la prévention santé ? Le débat ne cesse d'animer la communauté médicale. D'ores et déjà décrits comme prometteurs, les systèmes experts, fondés sur des algorithmes s'appuyant sur la logique ou sur les données, s'enrichissent à partir de cas déjà rencontrés ou de la régularité des données, souvent grâce à des mécanismes d'apprentissage automatique dits « profonds ». Ils se développent dans différents domaines de la santé tels le traitement du cancer du sein, la détection des mélanomes ou l'ophtalmologie avec des résultats jugés de qualité.

UNE PRÉCIEUSE AIDE À LA DÉCISION

Loin d'être omniscients, ils sont des supports d'aide à la décision pour le corps médical car ils peuvent traiter un nombre considérable de données rapidement. Ainsi, ils sont particulièrement utilisés en oncologie, en imagerie médicale ou en dermatologie pour faciliter les diagnostics. Parmi les domaines de l'intelligence artificielle appliquée à la santé, on retrouve aussi la chirurgie assistée par ordinateur qui permet de mettre en œuvre des opérations à distance ou de renforcer la précision des actes de certaines opérations délicates. Cependant, en dépit de quelques expériences menées par certaines unités de recherche, la consultation robotisée ne semble pas être pour demain.



Les systèmes experts, qui se développent dans différents domaines de la santé, ont des résultats jugés de qualité.



Pour l'heure, l'intervention d'un professionnel de santé reste indispensable, notamment dès lors que la pathologie s'avère complexe.

DE MULTIPLES APPLICATIONS POUR RESTER ACTEUR DE VOTRE SANTÉ

Les évolutions technologiques ne portent pas seulement sur le diagnostic et l'élaboration de traitements. Aussi, en matière de prévention et d'observance des traitements, la technologie s'invite aussi dans votre quotidien avec, par exemple, des applis téléchargeables sur smartphone dédiées aux diabétiques afin de leur permettre de mieux gérer leur traitement. Asthme, psoriasis, hypertension, nutrition, arrêt du tabac et même gestion du sommeil, de nombreux domaines de la santé sont concernés et disposent désormais d'outils qui peuvent se révéler précieux dans la prévention ou la gestion d'une maladie.



QUI PEUT SE VOIR PROPOSER UNE TÉLÉCONSULTATION ?

« Quel que soit votre lieu de résidence, que vous souhaitiez consulter pour un problème de santé occasionnel ou une maladie chronique, le médecin peut, en principe, vous proposer une téléconsultation. Autrement dit, a priori, toutes les situations médicales peuvent donner lieu à la téléconsultation.

Cependant, cette proposition relève de la seule décision du médecin (médecin traitant, médecin en accès direct ou médecin correspondant, selon les cas) qui doit juger de la pertinence d'une prise en charge médicale à distance plutôt qu'en face-à-face. En tout état de cause, une téléconsultation doit toujours être réalisée en alternance avec des consultations en face-à-face». ●

Quelques chiffres à propos des téléconsultations

3 300
TÉLÉCONSULTATIONS
hebdomadaires en moyenne

85 %
DES TÉLÉCONSULTATIONS
sont facturées par
des médecins libéraux

1/3
DES BÉNÉFICIAIRES
ont au moins 30 ans

> EN SAVOIR PLUS <

La télémédecine en pratique

La télémédecine est une alternative à la consultation classique qui a pris tout son sens durant la crise sanitaire du Covid-19. En effet, elle peut se révéler très utile si votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer ou pour pallier au manque de médecins dans les déserts médicaux. Elle est également utilisée par certains médecins soucieux de bénéficier de l'avis d'un spécialiste. Le principe est simple. Votre médecin vous donne rendez-vous via Internet sur votre ordinateur ou smartphone, sachant que dans la grande majorité des cas, le médecin consultant doit déjà vous avoir rencontré physiquement au moins une fois.

À l'heure dite, vous vous connectez au moyen du lien qu'il vous aura adressé. Si nécessaire, vous pouvez être assisté par un infirmier ou un pharmacien. Cette téléconsultation peut être réalisée chez vous, mais aussi dans une pharmacie équipée ou dans une maison de santé qui se chargera de transmettre des données médicales. La consultation se déroulera ensuite comme un examen classique, l'auscultation en moins. Au besoin, votre médecin vous adressera une prescription via une messagerie sécurisée. À noter que ce type d'acte est remboursé par l'Assurance maladie dans les mêmes conditions qu'une consultation classique.